

# Vadémécum de l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS)

**L'Équipe de Suivi de Scolarisation** est un **partenariat** au service de la réussite des élèves en situation de handicap, dans le cadre scolaire. L'objectif d'autonomie de l'élève est au centre des échanges afin de garantir une scolarité pleinement inclusive. L'ESS est conduite par l'enseignant référent de scolarisation.

Ses missions essentielles consistent à :

**Articles** code de l'éducation  
D351-10 à D351-16

- évaluer la **mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** en moyenne une fois par an
- exercer une **fonction de suivi du parcours** scolaire de l'élève en situation de handicap
- faire le **point sur la scolarité de l'élève** : identifier ses compétences et ses besoins
- mesurer si les **adaptations** et les **aménagements** correspondent aux besoins de l'élève
- évoquer la **suite du parcours** de l'élève.

**Le Geva-sco (réexamen) est le compte-rendu de la réunion.** Il rend compte de manière fidèle, synthétique, factuelle en situant les besoins dans leur contexte.

## Composition de l'équipe de suivi de scolarisation

**L'enseignant référent** (présence obligatoire) organise et anime la réunion de l'ESS et renseigne le GEVASCO.

Il rappelle et actualise :

- les notifications en cours, l'historique du parcours et les perspectives de l'ESS précédente
- les accompagnements, soins et emploi du temps
- l'enjeu de cette ESS et son déroulé

1. Accueil et installation
2. Prise de parole ou présentation par l'enseignant référent de scolarisation
3. Echanges entre :  
la famille et/ou l'élève  
l'équipe pédagogique  
les partenaires
4. Synthèse et conclusion relue par l'enseignant référent

**L'élève** peut être présent au regard de son âge : évoque sa scolarité, ses projets.

**Les parents ou le représentant légal** (présence obligatoire) : apportent des informations sur l'enfant et ses besoins et participent à la construction de son projet.

**Les représentants de l'équipe pédagogique** reprenant les éléments des pages 1 à 6 du Geva-sco renseignées en amont :

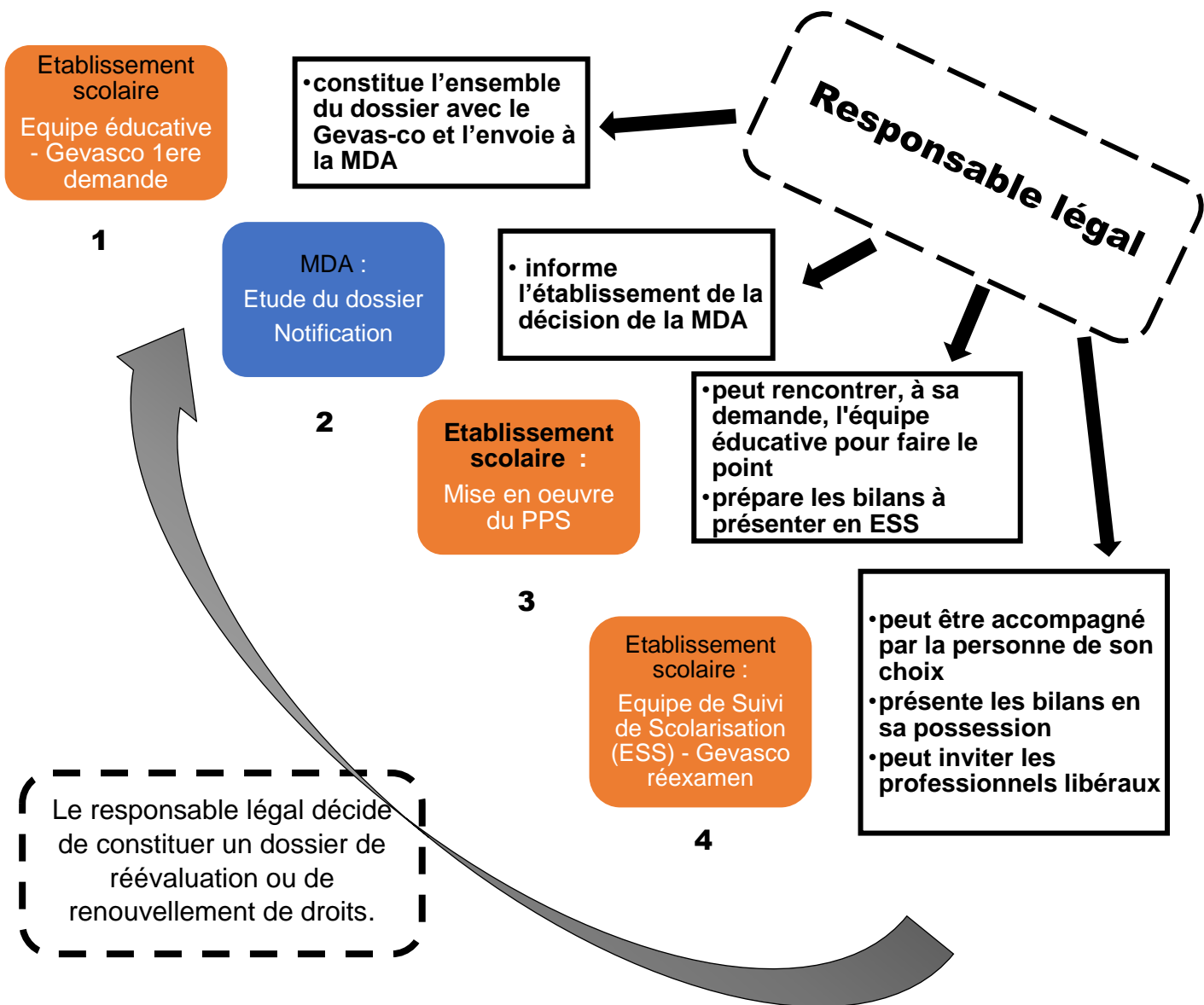
- rendent compte des acquis au regard des attendus du cycle d'apprentissage
  - exposent et évaluent les aménagements, adaptations mis en place et actions réalisées par la personne chargée de l'aide humaine (AESH)
- Le psychologue scolaire, si présent, peut éclairer les échanges de son bilan ou observation

**Le pôle médical** (le médecin de l'Éducation Nationale / l'infirmière scolaire, si présent) : communique les éléments de soin pertinents pour la scolarité, les aménagements d'examen.

**Les partenaires médico-sociaux, sociaux et de soins** (sur invitation des parents pour les professionnels libéraux, soins hospitaliers, CMP et CMPP, ...) apportent des informations utiles pour soutenir le parcours scolaire.

Les participants sont tenus au respect de la confidentialité des échanges.

# Rôle du responsable légal dans le parcours du dossier



A l'école, collège, lycée, au cours de l'année, les parents peuvent, au regard du droit commun, demander des temps de rencontre avec l'équipe éducative en dehors des équipes de suivi de scolarisation.

A consulter :

→ le site du conseil départemental ☒

<https://www.isere.fr/handicap-grand-age/etapes-cles-dune-demande-parcours-scolarisation>



→ Le manuel d'utilisation du GEVA-sco

[https://www.cnsa.fr/sites/default/files/2024-04/OUTIL\\_cnsa-geva-sco-web.pdf](https://www.cnsa.fr/sites/default/files/2024-04/OUTIL_cnsa-geva-sco-web.pdf)

Étapes clés d'une demande de parcours de scolarisation